

NOTICE DE VOTE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR

SCRUTIN DU 25 JUIN 2026

Vous êtes appelé à élire vos représentants pour 6 ans au Conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, composé exclusivement d'élus locaux issus des communes et des établissements publics du département d'Eure-et-Loir.

QU'EST-CE QUE LE CENTRE DE GESTION ?

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est un établissement public administratif au service de la gestion des ressources humaines pour les collectivités et les établissements publics euréliens, affiliés et non affiliés.

Ces missions se déclinent dans trois domaines :

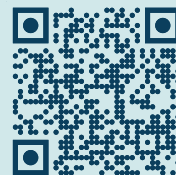
- **l'emploi et les concours** : organisation des concours de la Fonction publique territoriale, tenue de la bourse de l'emploi, aide au recrutement, mise à disposition de personnel administratif ;
- **la carrière et le conseil juridique ressources humaines** : tenue des dossiers individuels, gestion des instances paritaires, discipline, conseil statutaire et juridique ;
- **la santé, l'hygiène et la sécurité au travail** : secrétariat des instances médicales, maintien dans l'emploi, psychologie du travail, mission d'inspection, conseil prévention, médecine préventive, assurance).

Ces missions sont menées en application des dispositions statutaires en vigueur, dans le respect de l'autonomie communale et de la souveraineté des autorités territoriales en matière de personnel.

Le CDG28 est dirigé par un Conseil d'administration qui détermine les orientations et le fonctionnement de l'établissement. Le Conseil d'administration décide notamment des nouveaux services à développer pour répondre aux besoins des collectivités et des établissements publics du département, des tarifs et des taux de cotisations.



*42 agents au service des collectivités
et des établissements publics euréliens*



Retrouvez cette notice en vidéo en flashant le QR Code,
également disponible en consultant le site cdg28.fr

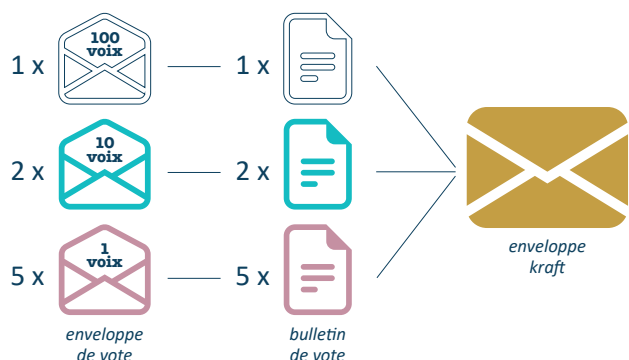
NOTICE DE VOTE

CALCUL & REPRÉSENTATION DES VOIX

Votre nombre de voix est calculé en fonction de l'effectif des fonctionnaires titulaires ou stagiaires en activité dans votre collectivité/établissement public affilié.

Vos voix sont matérialisées par des enveloppes de vote de couleur représentant 1, 10 ou 100 voix accompagnées chacune d'un ou plusieurs bulletins de vote de la même couleur.

Exemple : une seule liste se présente, un électeur dispose de 125 voix, il reçoit :



VOTRE NOMBRE DE VOIX :

LE MATÉRIEL DE VOTE

Vous venez de recevoir votre matériel de vote comprenant :

- des enveloppes de vote correspondant au nombre de voix dont vous disposez ;
- des bulletins de vote correspondant au nombre d'enveloppes de votre kit de vote ;
- une enveloppe couleur kraft préimprimée pour l'envoi de votre vote ;
- une ou des profession(s) de foi ;
- la présente notice.

COMMENT VOTER ?

1 Pour attribuer vos voix, insérer chaque bulletin de votre choix dans l'enveloppe de la même couleur sans la cacheter.

Attention, vous ne pouvez pas modifier la liste choisie : pas de radiation, d'adjonction ou de changement de l'ordre des candidats. Un seul bulletin doit être placé dans chaque enveloppe de vote.

2 Placer la ou les enveloppes de vote dans l'enveloppe couleur kraft, la cacheter et la signer au dos.

Cette enveloppe est pré-adressée au Président de la commission de recensement et de dépouillement.

Il est indispensable de la signer.

3 Affranchir cette enveloppe par vos soins.

4 Poster l'enveloppe kraft.

Attention, pour valider votre vote, votre enveloppe doit parvenir au centre de gestion d'Eure-et-Loir par courrier mercredi 24 juin 2026 à 16h00 au plus tard. Merci de tenir compte des délais postaux !

ATTENTION

LE NON-RESPECT DE CES CONSIGNES EST SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER L'ANNULATION DE VOTRE VOTE.

SEULES LES ENVELOPPES ACHÉMINÉES PAR VOIE POSTALE SERONT RECEVABLES.